

Notre engagement pour le pouvoir d'achat des Provençaux

Réaliser des travaux pour diminuer les dépenses d'énergie dans son logement, disposer d'un kit de fournitures scolaires ou d'une tablette numérique pour ses enfants, profiter d'une mutuelle négociée : les Conseillers départementaux du groupe « Provence Unie » restent mobilisés **pour améliorer le pouvoir d'achat des Provençaux**.

- Le Département aide les familles en réduisant la facture scolaire.
- Le Département soutient le pouvoir d'achat des personnes du Bel-Age par des aides concrètes.
- Rénovation énergétique de leur logement, prime à l'achat d'une voiture ou d'un vélo électrique, prime pour remplacer sa cheminée par un équipement plus écologique : notre Département a accompagné plus de 40 000 ménages pour réaliser leur transition écologique.
- Depuis que notre majorité est à la tête du Conseil départemental, nous n'avons jamais augmenté les impôts des Provençaux, tout en améliorant nos services publics (*désormais, le Département n'a plus la maîtrise du taux sur la taxe foncière sur les propriétés bâties*).

1. Le Département aide les familles en réduisant la facture scolaire

- ⇒ Tous les élèves de 6^{ème} et les élèves de REP (réseau d'éducation prioritaire) ont reçu une tablette numérique qu'ils pourront conserver durant toute leur scolarité, y compris à leur sortie du collège. 181 000 tablettes ont été distribuées depuis 2016. Nouveauté pour la rentrée scolaire 2023, 28 486 ordinateurs portables seront distribués aux élèves de 6^{ème}. Avec de meilleures performances en termes de stockage de données, d'autonomie de batterie, de robustesse (norme militaire), un poids quasiment identique à celui de la tablette, ce modèle d'ordinateur portable dispose de meilleures caractéristiques techniques. De plus, il est fabriqué avec des matières recyclées conformément à la réglementation en vigueur.
- ⇒ Depuis 2018, 54 000 kits de fournitures scolaires d'une valeur de 64 € (soit 30% du montant moyen des achats de rentrée) ont été distribués à chaque élève de 6^{ème}, sans condition de ressources. Depuis la rentrée 2020, ce dispositif a été étendu à tous les collégiens, dans les 197 collèges publics et privés des Bouches-du-Rhône, ainsi que les MFR et l'école de course hippique (AFASEC) accueillant des élèves de niveau collège (106 000 kits pour la rentrée 2022).
- ⇒ Le coût de la demi-pension dans les collèges a été diminué pour toutes les familles de près de 7% en passant de 3.20€ à 3€ payé par les familles, 1,20 € pour les boursiers.
- ⇒ Plus de 16 000 élèves boursiers bénéficient chaque année de chèques resto-collèges.
- ⇒ Plus de 57 000 collégiens mangent mieux dans les cantines : 119 collèges sont signataires de la Charte « La Provence dans mon Assiette » subventionnés pour l'achat de fruits et légumes frais en circuit court, pour un montant avoisinant les 2,5 millions d'€.
- ⇒ Environ 20 000 collégiens bénéficient chaque année de l'Allocation départementale d'Étude des collèges (ADEC), d'un montant de 138€.
- ⇒ Plus de 85 000 cartes « Collégiens de Provence » d'un montant de 150€ ont été distribuées aux élèves pour l'année scolaire 2022/2023. En 2023, la carte « Collégiens de Provence » devient la carte « CJEUNE ». Elles peuvent être retirées en ligne d'un simple clic (www.cjeunedeprovence.fr), pour un accès plus équitable au sport, à la culture et au soutien scolaire.
- ⇒ Le Département octroie 10€ par semaine de stage aux élèves des 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA et de 3^{ème} Prépa DP6 ainsi qu'une aide à l'achat de tenues pour les ateliers. L'aide à l'achat de tenues pour les ateliers concerne également, depuis cette année, les élèves en micro-collèges.

Élus référents : Béatrice Bonfillon-Chiavassa, Conseillère départementale déléguée aux Collèges
Lucien Limousin, Vice-président délégué à l'Agriculture et aux Territoires hors Métropole Aix-Marseille-Provence
Alison Devaux, Conseillère départementale déléguée à la Jeunesse

2. Le Département soutient le pouvoir d'achat des personnes du Bel-Age par des aides concrètes

- ⇒ 94 000 colis de Noël ont été distribués aux personnes de plus de 60 ans par l'intermédiaire des associations, de l'Entraide Solidarité 13 ou des Maisons du Bel-âge.
- ⇒ Plus de 2 200 adhérents aux Maisons du Bel-âge (MBA) ont pu bénéficier des tarifs de la mutuelle négociés par notre collectivité (cette mutuelle est également disponible pour tous les habitants du territoire), avec un accompagnement (étude du dossier, aide à l'inscription) pour ceux qui l'ont souhaité.
- ⇒ Les agents des MBA aident leurs adhérents qui le souhaitent, à rationaliser leurs dossiers d'assurances, mutuelles, etc. qui cumulent parfois plusieurs produits identiques.

Elu référent : Jean-Marc Perrin, Conseiller départemental délégué aux Personnes du Bel-Âge

3. Notre Département a accompagné 60 000 ménages pour réaliser leur transition écologique

Créés entre 2016 et 2018, plusieurs dispositifs ont largement accompagné nos concitoyens désireux d'utiliser des modèles énergétiques moins polluants, de rendre leur logement plus éco-compatibles, de réduire leur empreinte carbone ou d'opter pour des modes de déplacement doux. Les aides à la mobilité électriques sont arrivées à leur terme à la fin de l'année 2021, après avoir permis de placer le Département comme le premier territoire en termes de voitures électriques vendues, d'autres, comme Provence Éco-Rénov', sont toujours d'actualité et évoluent pour réduire les modes de chauffage les plus polluants. Depuis leur déploiement, ces dispositifs ont permis d'aider près de 60 000 foyers.

1. **Provence éco rénovation** : depuis sa mise en place en 2016, ce dispositif a permis d'attribuer plus de **12 000** aides pour un montant de 26 millions d'euros. *Il s'agit d'une aide au financement de travaux de rénovation énergétique destinés aux propriétaires de logements construits avant janvier 2000. D'un montant maximum de 3 000 €, elle est cumulable avec toutes les autres aides existantes. Elle a également un impact fort sur l'économie puisque les 26M€ de subventions attribuées ont permis de générer un montant total de près de 125 M€ de travaux, créant 665 emplois dans le secteur du BTP. Ces travaux ont permis d'éviter l'émission de plus de 10 000 tonnes de CO2, soit l'équivalent de 80 000 allers retours Paris Marseille en voiture diesel.*
2. **Prime Air-Bois** : mis en place en 2018, ce dispositif destiné à remplacer les anciens appareils de chauffage à bois par des équipements labellisés inscrits au registre de l'ADEME, a permis d'attribuer 5 300 aides pour un montant de 5,285 millions d'euros. Le dispositif est renouvelé pour poursuivre l'objectif de remplacement de 35 % des équipements du territoire.
3. **Aide pour l'achat d'une voiture électrique ou d'un vélo électrique** (subvention de 25% du prix de vente, dans la limite de 5 000 € pour une voiture et de 400€ pour un vélo) : mis en place en 2018, ce dispositif a permis de financer plus de 17 000 voitures et 25 000 vélos pour un montant de **près de 92 millions d'euros**.

Elus référents : Didier Réault, Vice-président délégué à l'Agenda 2030, aux Solutions fondées sur la nature et aux Risques majeurs
Amapola Ventron, Conseillère départementale déléguée à la Transition écologique et au Développement de la filière bois
Judith Dossemont, Conseillère départementale déléguée à la Politique du logement et au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Éléments à connaître pour vos réunions et communications orales auprès des agents du Conseil départemental uniquement

Les mesures d'aide au pouvoir d'achat pour les agents du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (titulaires, stagiaires, détachés, contractuels ou agents de l'État mis à disposition du Département, apprentis) :

Les aides sans conditions de ressources :

- Bons d'achat octroyés chaque année au moment des fêtes de fin d'année d'un montant de 180€ (être adhérent d'Escapade).
- Bons d'achat rentrée scolaire d'un montant de 125 à 171€ aux agents ayant des enfants scolarisés âgés de moins de 26 ans (y compris les formations professionnelles et les contrats d'apprentissage).
- Augmentation du montant du titre restaurant, désormais à 9,85€ (60% pris en charge par le Département).
- Prise en charge à hauteur de 70% du coût de certains abonnements à des réseaux de transport en commun utilisés pour les trajets domicile-travail.
- Allocations pour les enfants en situation de handicap jusqu'à 27 ans.
- Bon d'achat « arbre de Noël » versé automatiquement aux agents de tous les enfants de moins de 12 ans (de 42 à 77€ en fonction de l'âge de l'enfant).
- Participation d'un montant de 65€ de la collectivité au contrat d'adhésion à une mutuelle labellisée dans la limite de la cotisation due.

Les aides qui varient en fonction des conditions de ressources ou d'indices :

- Allocation pour les séjours d'enfants organisés par les établissements scolaires.
- Allocation pour les vacances des enfants jusqu'à 18 ans.
- Aide d'urgence d'un montant maximum de 1 220€.
- Prêt à hauteur de 1 221€ (sans intérêt) ou 3 000€ (2% d'intérêt) remboursable en 4 ans.
- Chéquier CESU de 200 à 840€/an pour aider à la garde d'enfants.
- Chèques vacances (jusqu'à 860€ en fonction de la composition du foyer), avec une participation du DC13 jusqu'à 50%.

Elue référente : Véronique Miquelly, Vice-présidente déléguée aux Ressources humaines et à l'Administration générale